

COMMUNE DE CHAMPAGNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 2021 à 19h00

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 novembre 2021 sous la présidence de monsieur Philippe Delaplacette, Maire.

Secrétaire de séance : Stéphanie Benoit

Pouvoirs : David Lopez à Norbert Moulin et Karine Pottier à Philippe Delaplacette.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

1 – Présentation du projet d'implantation d'une centrale solaire sur le site de la SNCF

La société TotalEnergies présente aux conseillers le projet d'installation de panneaux solaires sur l'ancien site de la carrière SNCF, soit environ 10 000 panneaux solaires.

TotalEnergies propose d'installer des solutions solaires photovoltaïques sur-mesure sur des terrains non valorisés.

Cette offre a un avantage : permettre de s'engager durablement pour le climat en autoconsommant l'énergie qu'ils produisent tout en réduisant leur facture d'électricité.

2 – Droits de préemption

Vente d'une maison appartenant à Monsieur Franck Chautant au profit de Monsieur Laurent Zieba, située rue Lamartine, pour un montant de 135 000 €.

Vente d'une maison appartenant à Monsieur Franck Chautant au profit de Monsieur Théo Chenevier et Mme Lisa Sahoune, située rue Saint-Jean, pour un montant de 199 000 €.

Vente d'un terrain appartenant à la Communauté de communes Porte de DrômArdèche au profit de Monsieur Philippe Perrier, situé ZA de Chantecaille pour un montant de 277 131.60 €.

Le conseil ne souhaite pas préempter sur l'ensemble des droits de préemption.

3 – Validation du bureau d'étude dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la création d'une zone agricole spécifique

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la commune de Champagne a le projet de créer une zone agricole spécifique sur la commune, qui serait dédiée à l'activité agricole et regrouperait sur un même espace des bâtiments agricoles affectés à des services et/ou des fonctions mutualisées pour la profession, tout en excluant tout bâtiment d'habitation.

Cette zone agricole spécifique permettrait ainsi aux exploitants d'accéder à des bâtiments agricoles et de bénéficier de fonctions mutualisées, tout en facilitant la transmission future de leurs exploitations du fait de la vocation agricole pérenne de la zone.

La commune de Champagne souhaiterait réaliser une étude sur la définition et la faisabilité de cette zone agricole spécifique et recherche pour cela un chef de projet / bureau d'étude. La commune de Champagne a donc lancé une consultation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 octobre 2021 et a validé l'offre de la société **ABM CONCEPT** pour un montant de :

Phase 1 - Etude de pré-faisabilité : 21 070 € HT

qui comprend la rencontre des parties prenantes, la reformulation et la restitution des attentes des différents acteurs, l'analyse et les états des lieux ainsi que les recommandations et la validation des objectifs de l'étude de faisabilité.

Phase 2 - Etude de faisabilité : 16 530 € HT

qui comprend de la montage et la coordination de l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le choix de la commission d'appel d'offres et charge le Maire de signer le contrat de mission.

4 – Vente d'une maison d'habitation appartenant à la commune de Champagne

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que, par acte notarié du 5 mars 2021, la commune de Champagne s'est portée acquéreur de deux parcelles de terrain sises 12 impasse du Picodon à Champagne d'une superficie de 545 m² cadastrées A 1840 pour 268 m² et A 1844 pour 277 m².

La parcelle A 1840 est occupée d'une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée avec hangar et cour.

Une partie des deux parcelles a fait l'objet d'un bornage pour l'élargissement de la voirie future (environ 150 m²) qui permettra de desservir des terrains enclavés situés entre la RD 86 et la voie ferrée.

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la commune a lancé un appel à projet pour la revente des deux parcelles de terrain, une fois la partie nécessaire à l'élargissement de la voirie retirée.

L'appel à projet a été déposé dans trois agences immobilières :

- IMMOCENTER de Chanas
- IAD de Maclas
- CENTURY 21 d'Annonay

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 octobre 2021 et a validé l'offre de **Madame Angéline PERRIER** pour un montant de **70 000 €** (frais d'agence compris) accompagnée par l'agence CENTURY 21, Madame Emilie Boucherand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission d'appel d'offres et charge le Maire de signer l'acte notarié.

5 – Location par la commune de Champagne de trois parcelles situées en zone AOC

Cette délibération est ajournée. La commission d'appel d'offres n'ayant pu départager les 3 offres reçues, une rencontre aura lieu avec les trois exploitants agricoles ayant répondu à l'appel à projet.

6 – Comptes-rendus des réunions du syndicat des 3 rivières

Le Directeur du syndicat des 3 rivières interviendra lors du prochain conseil municipal afin de présenter le rendu de l'étude des eaux pluviales des bassins versants et également présenter les actions du syndicat.

7 – Présentation des scénarios dans le cadre de l'étude d'aménagement des espaces publics du centre bourg historique

Dans le cadre de l'avancement de l'étude sur le centre ancien de Champagne, 7 opérations se distinguent.

- Requalification de la traversée du centre bourg via la Départementale 86
- Requalification du chemin de ceinture (anciens contreforts)
- Requalification des abords de l'église (mise en sécurité des sorties et entrées de messes et offices)
- Construction d'une halle sur le côté sud de l'église
- Requalifications des places et rues du centre bourg
- Amélioration de la place de la fontaine et abords de l'école
- Requalification du parc public

Les élus sont invités à se prononcer sur l'ordre de priorisation qu'ils souhaitent pour ces projets.

8 – Renouveaulement de l’adhésion au contrat d’assurance « risques statutaires »

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 12 avril 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l’Ardèche de négocier un contrat d’assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l’application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l’article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : d’accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d’effet 01/01/2022 au 31/12/2025)

Contrat souscrit en capitalisation

Délai de déclaration des sinistres : 120 jours sur l’ensemble des risques

Délai de préavis de résiliation : 4 mois pour l’assuré avant l’échéance annuelle, la résiliation prenant effet le 31 décembre suivant à minuit.

AGENTS PERMANENTS (TITULAIRES OU STAGIAIRES) IMMATRICULES A LA C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, maladie ordinaire

Conditions :

Taux : 6.47 %

Franchise : 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Indemnités journalières : remboursement des indemnités journalières à 90 %

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON-AFFILIES A LA C.N.R.A.C.L. ET AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Risques garantis : Accident de service/maladie professionnelle, maladies graves, maternité/paternité/adoption, maladie ordinaire

Conditions :

Taux : 0,95 %

Franchise : 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Article 2 : le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

9 – Validation du tracé de la Viafluvia

Vu les compétences de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche (CCPDA), notamment celles concernant le tourisme et les chemins de randonnées,

Vu la réunion de la commission de la commune de Champagne du 16 avril 2016 sur le projet VIAFLUVIA,

Vu la réunion de l’exécutif du Conseil communautaire du 28 octobre 2021 validant le tracé proposé par la CCPDA,

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet de vélo route VIAFLUVIA reliant le département de la Loire au fleuve Rhône, lancé en juin 2015. L’itinéraire définitif de ce projet représente 120 km.

Monsieur le Maire rappelle aussi le schéma national des « vélos routes vois vertes » identifié sur l'ensemble du territoire français, permettant de constituer un maillage cohérent et durable pour la pratique de l'itinérance cyclable, soit un linéaire d'environ 20 000 km.

Monsieur le Maire rappelle le cahier des charges concernant la réalisation d'une étude de faisabilité devant aboutir au choix définitif d'un tracé permettant, dans un premier temps, d'être réalisable et garantissant un maximum de sécurité ainsi qu'un maillage cohérent avec la partie drômoise.

Monsieur le Maire rappelle, qu'au vu du tracé proposé, la commune de Champagne a, dès juillet 2015, alerté le bureau d'études concernant l'impossibilité de réaliser le tracé initialement prévu sur l'ancienne voie ferrée (aucune maîtrise du foncier possible, refus des propriétaires, sécurité des usagers non assurée, difficulté d'accès, impossibilité de dédier cette voie uniquement à la pratique du vélo au vu des usages agricoles et des pratiques déjà en place : chasse, moto, randonneurs, exploitants agricoles ... et de la présence de nombreux ouvrages d'art en mauvais état pour certains et ne faisant plus état d'un entretien récurant).

Pour mémoire, la commune de Champagne a refusé d'intégrer dans son patrimoine cette ancienne voie ferrée qui lui avait été proposée à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions qui ont eu lieu avec le bureau d'études, la CCPDA et les différents partenaires, il rappelle également la position initiale de la commune de Champagne demandant l'étude d'un autre tracé.

Au vu des travaux présentés,

Au regard de la réflexion portée par la commune de Champagne dans le cadre de son PLU,

Au vu des travaux menés dans le cadre de la réflexion partagée entre les communes

d'Andance, Champagne, Saint-Désirat et les fédérations de pêche de l'Ardèche et la Drôme pour le développement des différentes pratiques de la pêche et du développement touristique avec les différents acteurs (campings, gîtes, chambres d'hôtes, commerces et services),

Au vu des derniers échanges avec la CCPDA,

Monsieur le Maire propose aux conseillers de valider le tracé proposé par la communauté de communes Porte de DrômArdèche en réunion de l'exécutif du Conseil communautaire du 28 octobre 2021, annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au vu des tous ces éléments, à l'unanimité, valide le tracé proposé par la CCPDA qui tient compte du projet d'une centrale solaire au sol sur le site de la SNCF et qui prend également en compte le refus des propriétaires d'emprunter le vignoble Saint-Joseph.

10 – Rapport annuel du Syndicat des eaux

Baisse des subventions de l'Etat pour l'entretien du réseau.

La part du syndicat des eaux augmente de 3% (environ 3€ pour l'année) et augmentation de la part du fermier SAUR (environ 7€ pour l'année) soit une augmentation de 10 € par foyer.

11 – Informations diverses

* Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Stéphanie Remillier, conseillère municipale, faisant part de sa démission du Conseil Municipal pour des raisons personnelles et professionnelles.

* Remerciements de Monsieur Gros suite au décès de son épouse.

La séance est levée à 21h15.